



Bruxelles, le 5 mai 2017
(OR. fr)

8714/17

Dossier interinstitutionnel:
2013/0306 (COD)

CODEC 702
EF 87
ECOFIN 323

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les fonds monétaires (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 5 septembre 2013, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 114 du TFUE.
2. Le Comité économique et social a rendu son avis le 10 décembre 2013². La Banque centrale européenne a rendu son avis le 21 mai 2015³.
3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 5 avril 2017. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil⁴.

¹ doc. 13449/13.

² JO C 170 du 5.6.2014, p. 50.

³ JO C 255 du 6.8.2014, p. 3.

⁴ doc. 7240/17.

4. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 59/16.

Si le Conseil approuve la position du parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.
